

SECTION 1 : Identification

Identificateur de Produit :

Nom : Oxyde d'Aluminium (Blanc)
Numéro(s) de Produit : PD1003, PD1029 (plus codes d'identification de chaque)
N° CAS : 1344-28-1
N° Index : Néant
N° CE : 215-691-6
N° d'Enregistrement REACH : Néant
Formule : Al₂O₃
Synonymes : Poudre C, Poudre S, AlOx

Utilisation prévue du produit et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Abrasif de sablage

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Comco Inc.
 2151 N. Lincoln St.
 Burbank, CA 91504 1-818-841-5500
info@comcoinc.com

Numéro d'appel d'urgence :

1-818-841-5500

SECTION 2 : Identification des Dangers

Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Mention de danger
Skin. Irrit. (irritation cutanée), Eye. Irrit. (irritation oculaire) 2B, STOTE SE 3	H316; H320; H335

Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE

Classification de danger	Phrases R
Xi	R36/37/38

Pour la description complète des phrases R, voir section 16.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

WARNING (DANGER)

Mentions de danger :

H316 : Provoque une légère irritation cutanée.
 H320 : Provoque une irritation des yeux.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
 P261 : Éviter de respirer les poussières.
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 : Garder sous clef.
 P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers : Non Disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les Composants

Substance/Mélange :

Substance

Nom :	CAS#	CE#	%W/W	REACH #	Classification SGH
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	215-691-6	> 99	N.A.	Skin Irrit. 3, H316; Eye Irrit. 2B, H320; STOT SE 3, H335
Impuretés (Oxydes)	N.A.	N.A.	< 1	N.A.	Néant

SECTION 4 : Premiers Secours

Description des premiers secours

Informations générales

Néant



COMCO INC. 2151 N. Lincoln St. / Burbank, CA 91504
 818-841-5500 / 800-796-6626 / www.comcoinc.com

- Après inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Après contact cutané :** Enlever les vêtements contaminés et laver les parties concernées immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste ou si des rougeurs apparaissent, consulter un médecin.
- Après contact oculaire :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Après ingestion :** Ne pas faire vomir. Si de grandes quantités sont ingérées, appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Aigus :** Irritation et rougeur des yeux. Toux et souffle court.
- Différés :** Irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de Lutte Contre l'Incendie**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Extincteur approprié pour les matériaux combustibles ordinaires. Agents extincteurs pour les feux de classe A.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun connu.

Conseils aux pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés. Éteindre de préférence avec de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 : Mesures en Cas de Dispersion Accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes : Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de produire de la poussière.

Pour les secouristes : Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de produire de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ventilation recommandée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou de préférence passer l'aspirateur et collecter le produit pour récupération ou élimination.

Référence à d'autres sections : Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

Informations supplémentaires : Néant

SECTION 7 : Manipulation et Stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Éviter l'accumulation de poussière. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver minutieusement les mains après manipulation. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'Exposition /Protection Individuelle**Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Substance	CAS #	Limite d'Exposition	Note :
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	15 mg/m ³ LTEL	OSHA
		10 mg/m ³ TLV	ACGIH

Valeurs limites biologiques : Non Disponible

Valeurs DNEL/PNEC : Non Disponible

Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés :**

Ventilation suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières.

Équipement de protection individuel

Protection des mains : Gants

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection du corps : Vêtements propres pour recouvrir la peau.

Protection respiratoire : Masque agréé NIOSH muni d'un filtre à poussières si les niveaux d'exposition sont dépassés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Néant

SECTION 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Poudre granuleuse

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Néant

pH : Non Applicable

Point/intervalle de fusion : 2072 °C
Point/intervalle d'ébullition : 2977 °C
Point d'éclair : Incombustible
Taux d'évaporation : Non Applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Non Disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosibilité : Non Disponible
Température d'auto-inflammabilité : Non Disponible
Température de décomposition : 2700 °C (4892 °F)
Pression de vapeur : Non Applicable
Densité de vapeur : Non Applicable
Densité relative : 3,9 g/cm³
Solubilité : Insoluble
Viscosité, dynamique (20 °C) : Non Disponible
Viscosité, cinématique : Non Disponible
Propriétés explosives : Non Disponible
Propriétés oxydantes : Non Disponible
Coefficient de partage : n-Octanol/Eau : Non Applicable

Dangers physiques : Non Disponible

Autres informations : Pas d'information complémentaire

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité : Légère

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Production de poussières sans ventilation adéquate.

Matières incompatibles : Acides forts, trifluorure de chlore et oxyde d'éthylène.

Produits de décomposition dangereux : Néant

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Néant
Corrosion/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation cutanée mécanique. Non corrosif.
Lésions/irritation oculaire(s) grave(s) : Peut provoquer une irritation oculaire mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas de données
Mutagenicité sur les cellules germinales : Pas de données
Cancérogénicité : Non listé comme carcinogène par ACGIH, IARC, NTP ou CA Prop 65.
Toxicité pour la reproduction : Pas de données
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Pas de données
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas de données
Danger par aspiration : Pas de données
Autres informations : Néant

SECTION 12 : Informations Écologiques

Toxicité
Toxicité aiguë : Inconnue
Persistance et dégradabilité : Pas de données
Potentiel de bioaccumulation : Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation
Mobilité dans le sol : Pas de données
Résultats des évaluations PBT & vPvB : Pas de données
Autres effets néfastes : Aucun effet ou danger critique significatifs connus

SECTION 13 : Considérations Relatives à l'Élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations : Si le produit devient contaminé, suivre les instructions d'élimination pour les contaminants. Éliminer conformément aux législations locales et nationales en vigueur. Empêcher que le produit ne s'écoule dans les égouts. Recycler l'emballage, si possible.

Informations complémentaires : Néant

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial intérieur (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition de l'ONU	Néant	Néant	Néant	Néant
Classe(s) de danger de transport	Néant	Néant	Néant	Néant
Étiquette(s) de danger	Néant	Néant	Néant	Néant
Groupe d'emballage	Néant	Néant	Néant	Néant
Dangers pour l'environnement	Néant	Néant	Néant	Néant
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Néant				
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC				

SECTION 15 : Informations Réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations fédérales des États-Unis**

- TSCA : Tous les composants de ce produit sont listés dans l'inventaire TSCA.
- CERCLA Quantité à Déclarer : Néant.
- SARA Title III:
 - Section 302 Substances Extrêmement Dangereuses : Néant.
 - Section 304 Plan d'Urgence et Préavis : Néant.
 - Section 311/312 Catégories Dangereuses : Risque immédiat (aigu).
 - Section 313 Catégories Toxiques : Néant.
- Clean Air Act of 1990 – Title VI : Ce produit ne contient aucune substance susceptible d'appauvrir la couche d'ozone.

Réglementations étatiques des États-Unis

- California Proposition 65 : Non listé.
- Cal-OSHA Workplace Airborne Contaminant (aérocontaminant du lieu de travail) : Listé.
- Idaho Air Contaminant (aérocontaminant) : Listé.
- Illinois Toxic Substances Disclosure to Employees List (liste des substances toxiques à divulguer aux employés) : Listé.
- Massachusetts Right to Know List (liste droit de savoir) : Listé.
- Massachusetts Hazardous Substance Code (code de substance dangereuse) : F9
- Minnesota Hazardous Substance List (liste de substances dangereuses) : Listé. Code : A Carcinogène : Non
- New Jersey Right to Know List (liste droit de savoir) : Listé – substance No. 2891
- Pennsylvania Right to Know List (liste droit de savoir) : Listé.
- Pennsylvania Hazardous Substance List (Chapter 323 Appendix A) (liste des substances dangereuses) : Listé Code: E
- Rhode Island Hazardous Substance List (liste des substances dangereuses) : Listé.
- Texas Air Contaminant with Health Effects Screening Level (aérocontaminant avec niveau de dépistage des effets sur la santé) : Listé (comme synonyme)
- Washington Air Contaminant (aérocontaminant) : Listé – limite TWA 10 mg/m³

Réglementations canadiennes :

- Classification WHMIS : Ce produit n'est pas contrôlé.
- DSL (Domestic Substance List – Liste Intérieure des Substances) : Tous les composants de ce produit sont listés sur la DSL.
- NPRI (National Pollutant Release Inventory – Inventaire National des Rejets de Polluants) : Non sujet aux exigences de signalement obligatoire.
- IDL (Ingredient Disclosure List – Liste de Divulcation des Ingrédients) : Tous les composants de ce produit sont listés dans l'IDL.
- Symbole de Danger Canadien : N/A

Réglementations de l'UE (EINECS 215-691-6)

Indication de Danger : Non dangereux.

Phrases de risque : R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases de sécurité : S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S22 : Ne pas respirer les poussières.

Ce produit est considéré comme non dangereux conformément à la directive 1999/45/EC.

Évaluation de la Sécurité Chimique : Non**SECTION 16 : Autres Informations****Date de préparation :** 28/05/2015**Version de révision :** F**Phrases R pertinentes (numéros et texte complet) :** R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.**Évaluation du danger selon NFPA :****Danger pour la santé :** 1 – L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des lésions résiduelles mineures, même sans traitement.**Risque d'incendie :** 0 – Ne brûlera pas dans des conditions normales de feu.**Réactivité :** 0 – Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagit pas à l'eau.**Clause de non-responsabilité :** À notre connaissance, les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité sont exactes. Cependant, aucune responsabilité, explicite ou implicite, n'est assumée concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.